

DOCUMENTS

Correspondance entre les ÉGFQ et Michèle Sirois et Leila Lesbet

Aux membres du comité d'orientation et aux organisatrices des États généraux de l'action et de l'analyse féministes 2012 (16 juin 2012)

N. B. L'atelier 4 portant sur l'Intersection des oppressions et alliances a été divisé en deux ateliers – 4a et 4b – en raison du grand nombre d'inscription à ce atelier. L'auteure faisait partie de l'atelier 4b.

Je suis Michèle Sirois. J'étais participante aux États généraux à Québec à la fin de mai 2012. Je sais qu'il s'agit d'une importante organisation et que ce fut un grand succès. Je suis consciente que le défi était très gros et que vous avez bien su le relever. Je voulais vous en féliciter.

Cependant, je voulais porter à votre attention quelques problèmes au niveau du déroulement des débats de la fin de semaine.

1- Procédures de discussion dans l'atelier 4 b le matin.

L'animatrice nous annonce qu'après une discussion en grand groupe pour chacun des deux sous-ateliers, nous aurions à nous diviser en 3 petits groupes, puis que nous reviendrions en grand groupe. Non seulement cette procédure nous apparaissait non fonctionnelle, car perte de temps pour les déplacements de l'organisation physique de la salle, mais en plus j'apprends après coup qu'il semble que ce ne soit que pour le thème 4 qu'on ait prévu une telle procédure de discussion. Leila Bdeir, qui était dans notre atelier (atelier 4 b), a affirmé devant nous toutes que c'était le comité organisateur qui en avait décidé ainsi et que ça irait bien. J'aimerais savoir qui est ce comité organisateur qui semble prévoir une organisation uniquement pour un seul atelier. Cela me semble très bizarre. Heureusement que l'atelier 4 b a refusé de se conformer à cette étrange demande, car lorsque nous avons quitté la salle pour le dîner, l'atelier 4 a, qui, lui, a suivi la procédure qui lui était conseillée par l'animatrice et s'est subdivisé en trois sous-groupes, discutait encore et ne semblait pas prêt d'en sortir. J'attends une réponse au sujet de cette procédure de discussion : par qui, à quel niveau et à quel moment cette décision a-t-elle été prise ?

2- Lors du regroupement des deux sous-ateliers (4a et 4b), après le dîner

L'atmosphère était fébrile étant donné que nous avons peu de temps et que le défi n'était pas facile à relever : choisir deux défis parmi les quatre qui ont émergé des discussions du matin. Cependant, peu après que les discussions furent amorcées, je fus grandement surprise d'entendre qu'une participante avait quitté la salle alléguant qu'il y avait de l'agression verbale. Cette accusation fut rapportée lors de la plénière.

Je voudrais m'inscrire en faux contre cette accusation. Je n'ai pu constater aucune agression verbale lors des discussions dans l'atelier regroupé de l'après-midi. En fait, comme nous étions dans un assez grand amphithéâtre et que nous n'avions pas de micro, il nous fallait parler plus fort pour être bien entendues de toute la salle.

J'ai eu l'impression que de telles accusations visaient davantage à discréditer des opinions qui ne plaisaient pas à un certain nombre de participantes. Je me demande même jusqu'à quel point cela n'a pas eu un effet d'intimidation, plusieurs n'osant plus parler de peur de se faire accuser d'être agressives verbalement. Je m'interroge sur les motivations de certaines participantes qui font circuler ce genre d'allégations dans le mouvement féministe afin de discréditer certaines prises de position qui ne leur plaisent pas. Si tel est le cas, je vous demanderais de faire cesser de telles faussetés.

Après l'exposé des 4 défis parmi lesquels nous avons à en choisir deux, j'ai fait une proposition de regroupement de 3 des 4 défis. À ma grande surprise, Karine l'animatrice de l'atelier 4 a, nous annonce que nous n'avons pas le temps de voter et qu'il fallait vite nous en aller en plénière. Il m'a semblé que c'était davantage le contenu d'une telle proposition qu'on voulait éviter d'amener en plénière qu'un réel manque de temps. Cela m'a été confirmé par le fait qu'en quittant, j'ai vu deux participantes (Délice Mugabo et Véronique Leduc) qui prenaient le temps de rédiger de grandes feuilles. Je pensais qu'elles avaient à faire un rapport des discussions en atelier pour la plénière. Je n'ai découvert qu'à la plénière ce qu'elles faisaient, et il ne s'agissait pas de résumer les discussions portant sur les quatre défis, mais bien de rédiger de nouvelles propositions qui n'avaient pas été discutées en atelier regroupé.

3- En plénière

Lorsque nous sommes arrivées en plénière, nous étions le seul atelier à ne pas avoir réussi à faire consensus autour de deux défis. Je me suis présentée au micro pour faire une proposition qui offrait la possibilité de fusionner les quatre défis en un seul. On m'a dit que je devais attendre, car j'avais déjà parlé. Ce que j'ai fait patiemment. Cependant, à ma grande surprise, je vois apparaître des personnes au micro avec les fameuses grandes feuilles et j'entends toute une liste de propositions qui se surajoutent aux quatre défis. Puis, quand elles finissent toute une série de propositions, j'apprends encore une fois qu'il n'y a plus de temps pour écouter ma proposition. Je suis en droit de me demander si on n'a pas étiré le temps pour être sûre de noyer encore une fois ma proposition.

Ce qui est le plus questionnant, c'est qu'une des personnes qui a contribué à m'empêcher d'exprimer un important courant d'opinion présent dans l'atelier 4, est justement la personne qui est la porte-parole officielle des États généraux, Délice Mugabo. Tel que je conçois le rôle d'une porte-parole, cette personne est justement censée porter la parole du groupe et non pas utiliser des moyens pour empêcher le débat et noyer la parole d'un bon nombre de participantes. Je questionne donc la pertinence d'avoir une porte-parole officielle pour laquelle nous n'avons pas eu

l'opportunité de voter et qui en plus m'apparaît avoir agi de façon à empêcher l'expression de la diversité des opinions.

Nonobstant toutes ces tentatives pour m'empêcher de parler, j'ai quand même décidé de remettre ma proposition de synthèse à la table d'animation de la plénière. Il me semble que cette proposition a le mérite de prendre en compte les quatre défis qui avaient été choisis démocratiquement par les deux ateliers, contrairement à la litanie de propositions amenées à la dernière minute en plénière. Voici donc la proposition de synthèse que je n'ai pas pu amener en plénière :

«Refléter et garantir le respect de la diversité et l'inclusion de toutes les femmes dans le mouvement féministe et dans la société, en abordant la notion de laïcité sous l'angle des valeurs et des droits universels.»

Cela offre donc une bonne base de discussion qui respecte les paramètres du processus démocratique dans lequel nous devons échanger et choisir un défi. Cette proposition ne peut que mener nos recherches et nos discussions vers l'atteinte d'une plus grande émancipation de l'ensemble des femmes, ce qui devrait être les objectifs premiers de tout mouvement féministe et, tout particulièrement, des États généraux de l'action et de l'analyse féministe.

4. La suite de la plénière

Des tables de travail seront mises en place pour faire suite au deuxième colloque des États généraux. J'ai remis une feuille à la sortie de la salle dans la boîte pour dire mon intérêt à y participer. Je suis une militante féministe depuis plus de trente ans et j'ai le goût de m'impliquer dans la table de travail qui traitera du thème abordé dans l'atelier 4. Je vous demande donc de communiquer avec moi aussitôt que les premiers éléments d'organisations débiteront.

Je vous demande d'acheminer ma lettre à l'ensemble des membres du comité d'orientation et je vous remercie de votre attention.

Michèle Sirois

États-généraux – Historique des propositions touchant la table de travail de l'atelier 4

Atelier 4 : Intersection des oppressions et alliances

I- Thème de travail de départ tel que présenté le matin du 26 mai 2012

«Quels sont les défis du mouvement pour (mieux) intégrer une perspective plus inclusive des femmes minorisées? Par exemple, comment intégrer une perspective antiraciste dans le discours et les pratiques? Comment intégrer une analyse qui tient compte de la réalité particulière des femmes autochtones et de l'histoire coloniale?»

Comment mieux tenir compte des réalités des femmes handicapées? Comment mieux intégrer les enjeux contemporains des lesbiennes dans le mouvement?»

II- Quatre défis votés dans les ateliers du samedi matin

— Deux défis adoptés dans l'atelier 4 a

1^{er} défi : À l'intérieur du mouvement : favoriser la diversité en mettant en place des mécanismes de dialogue, de formation et d'information.

2^e défi : A l'extérieur du mouvement : comment le mouvement peut tenir compte de la diversité et avoir un projet politique commun

— Deux défis tels adoptés dans l'atelier 4 b

1^{er} défi : Refléter et garantir l'inclusion de toutes les femmes dans le mouvement des femmes et dans la société (autodétermination, émancipation, égalité des droits, etc.)

2^e défi : Que le mouvement féministe aborde la notion de laïcité sous l'angle des valeurs et des droits universels et comme projet de la société québécoise.

Proposition faite par Yasmina Chouakri et acceptée par l'ensemble de l'atelier.

III- Atelier regroupé de l'après-midi

— Proposition de Michèle Sirois

Défi 1 : Regrouper le défi no 1 de l'atelier 4 b avec les deux défis de l'atelier 4 a de la façon suivante : «Réfléter et garantir le respect de la diversité et de l'inclusion de toutes les femmes dans le mouvement féministe et dans la société»

Défi 2 : Si la proposition de regroupement avait été votée, il y avait le second défi de l'atelier 4 b (défi qui portait sur la laïcité) qui devait être amené en plénière.

— Déroulement de l'atelier

Karine, l'animatrice de l'atelier 4 a, a arrêté la procédure de vote dans l'atelier regroupé (ateliers 4a et 4b) après que Michèle Sirois ait proposé le regroupement de 3 défis, de sorte qu'aucun de ces 4 défis n'a été voté, ni aucun éliminé. En sortant pour aller à la plénière, j'ai constaté que Délice Mugabo et Véronique Leduc se sont mises à rédiger en toute hâte de grandes feuilles qu'elles ont présentées lors de la plénière.

IV- La plénière

— Les quatre défis ont été présentés par les deux animatrices d'atelier. Elles ont mentionné que l'atelier regroupé n'a pas réussi à faire un choix parmi les 4 défis.

— Délice Mugabo et Véronique Leduc ont présenté une très longue liste de propositions qui s'ajoutaient aux quatre défis déjà votés le matin et présentés en plénière.

— Proposition de synthèse des quatre défis que Michèle Sirois a été empêchée d'amener en plénière, mais qu'elle a déposée à la table d'animation de la plénière :

«Refléter et garantir le respect de la diversité et de l'inclusion de toutes les femmes dans le mouvement féministe et dans la société, en abordant la notion de laïcité sous l'angle des valeurs et des droits universels.»

V- Le bulletin d'été des États généraux 2012

— Libellé de l'atelier 4 dans le bulletin d'été

«Favoriser le développement de pratiques féministes anti-oppressions et antiracistes soucieuses des rapports de pouvoir et de l'intersection des oppressions et des privilèges. Ceci afin de refléter et de garantir le respect de la diversité et l'inclusion de toutes les femmes dans le mouvement féministe et dans la société en développant des espaces de dialogue, de formation et de déconstruction des privilèges. Le tout en pensant particulièrement aux femmes marginalisées pour rendre effective la participation et la reconnaissance des féministes dans toute leur diversité.»

— Remarque : le défi voté le matin dans l'atelier 4 b et portant sur la laïcité a été complètement escamoté. Comment expliquer cet oubli ???

Lettre aux membres du comité d'orientation, le 14 août 2012

En tant que membre de la Fédération des femmes du Québec et participante aux États généraux de mai 2012, j'aimerais partager avec vous mon étonnement quant au rapport qui a été fait dans le Bulletin d'été par rapport au déroulement et aux décisions touchant l'atelier 4.

I- Quant au déroulement des discussions

Le bulletin contient des accusations graves et en tant que participante, je suis abasourdie de constater que non seulement on profère des accusations qui me semblent non fondées, mais également qu'on les répand dans le mouvement féministe par le biais du bulletin et du réseau Facebook.

Quels sont les actes ou paroles non éthiques qui sont reprochés à l'atelier 4 ? On parle de propos racistes, de prises de paroles non-respectueuses des diverses réalités des femmes et de pratiques anti-démocratiques menant à l'exclusion de certaines. Je vous demande de m'expliquer ce qui est concrètement reproché à cet atelier et de me dire sur quels faits sont basées ces affirmations.

Le lendemain des États généraux, à l'assemblée annuelle de la FFQ, et dans les jours qui ont suivi, j'ai participé à des activités féministes et communautaires et j'ai croisé des femmes qui étaient également présentes lors des États généraux. On me rapportait des rumeurs : 1. qu'il y aurait eu de la violence verbale qui aurait fait fuir une ou plusieurs participantes (le nombre n'est pas clair); 2. que des participantes de l'atelier 4 auraient affirmé que certaines cultures seraient supérieures à d'autres.

Si tels sont les faits auxquels fait référence le bulletin d'été 2012, permettez-moi d'apporter quelques correctifs à ces affirmations.

1. Sur les accusations de violence verbale :

J'ai constaté avec étonnement que cette accusation a été rapportée d'abord à l'atelier regroupé du début de l'après-midi et puis répétée en plénière. Je peux vous assurer que pratiquement toutes les personnes dans l'amphithéâtre semblaient également très étonnées de cette affirmation. Je ne sais qui s'est sentie violentée et est supposée être partie, mais cela ne correspond pas à ce qu'il s'est passé à l'atelier regroupé. Il serait important que vous fassiez une vérification sérieuse auprès d'autres participantes ; vous constaterez que ces accusations ne reposent pas sur des faits avérés. Je vous demande donc de mettre un terme à ces fausses rumeurs.

Par contre, lorsque vous affirmez qu'il y aurait eu «des pratiques anti-démocratiques menant à l'exclusion de certaines», faites-vous référence au fait que j'ai été empêchée de faire voter une proposition à l'atelier regroupé et de prendre la parole lors de la plénière portant sur l'atelier 4 ? Voir ma lettre de plainte ci-annexée et que Ève-Marie Lacasse est censée vous avoir fait parvenir. Alors là, oui, nous sommes d'accord : il y a eu des pratiques anti-démocratiques.

2. Sur la question de la supériorité de certaines cultures :

En tant qu'anthropologue ayant enseigné le relativisme culturel et avoir combattu le racisme partout où je le voyais poindre, je ne peux que dénoncer les affirmations disant que certaines cultures sont supérieures aux autres. Chose sûre, l'état lamentable de l'environnement et la présence d'inégalités sociales toujours croissantes sont là pour témoigner que la civilisation occidentale ne rapporterait certainement pas la palme s'il fallait hiérarchiser les cultures.

Cependant, dans le contexte d'un atelier sur les droits des femmes qui vivent plusieurs oppressions (ce qui était le cas de l'atelier 4), affirmer que toutes les cultures ne sont pas égales, à savoir qu'il y a des cultures dans lesquelles les droits

des femmes sont mieux défendues et d'autres qui sont très discriminatoires, ce n'est pas faire preuve de propos racistes. Et quand je parle de sociétés moins discriminatoires, je pense au fait que la société occidentale aurait encore bien des choses à apprendre de la société Iroquoise telle qu'elle était avant que les Blancs l'occidentalise. Je pourrais vous donner également l'exemple de certaines sociétés de chasseurs-cueilleurs de l'Afrique du sud qui étaient très peu discriminatoires envers les femmes. Par contre, affirmer que le wahabisme fait de l'Arabie saoudite une des sociétés les plus discriminatoires envers les femmes, c'est un fait et non pas un propos raciste. Bref, on ne peut hiérarchiser les cultures, mais quant à un domaine précis comme par exemple l'adaptation environnementale ou l'organisation familiale, les anthropologues parlent volontiers de sociétés plus complexes et d'autres qui seraient moins complexes. Voir à ce sujet le livre exemplaire de Claude Lévi-Strauss intitulé «Race et histoire». De même, les féministes parlent d'habitudes culturelles plus avancées et d'autres plus rétrogrades. Constaté des manques dans notre culture, c'est ce qui fait que nous désirons lutter pour faire avancer notre propre société. Constaté des manques dans le respect des droits des femmes dans d'autres cultures, c'est ce qui fait que nous établissons des solidarités internationales.

Il est malheureux de constater que, dans un atelier où le temps manque pour nuancer les propos, il y ait pu avoir des discussions qui ont été mal interprétées. Mais conclure au racisme ne me semble pas justifié. Tous ces malentendus nous donnent la preuve que nous avons besoin d'échanger, de discuter et de préciser certains concepts qui peuvent porter à confusion. Pour contribuer à ce débat, je vous joins un de mes textes qui va être publié sous peu dans les «Nouveaux cahiers du socialisme» et qui traite des sujets qui ont été soulevés dans l'atelier 4, à savoir les questions touchant la diversité et l'intégration dans les sociétés pluriculturelles ainsi que la nécessité des droits universels pour assurer la paix dans le monde.

II- Quant au libellé de l'atelier 4

Il n'y a pas eu de vote pour choisir un défi précis ; le comité d'orientation devait s'occuper d'en formuler un. Voici ce qui a été rédigé pour le bulletin d'été 2012.

«Favoriser le développement de pratiques féministes anti-oppressions et antiracistes soucieuses des rapports de pouvoir et de l'intersection des oppressions et des privilèges. Ceci afin de refléter et de garantir le respect de la diversité et l'inclusion de toutes les femmes dans le mouvement féministe et dans la société en développant des espaces de dialogue, de formation et de déconstruction des privilèges. Le tout en pensant particulièrement aux femmes marginalisées pour rendre effective la participation et la reconnaissance des féministes dans toute leur diversité.»

Il allait de soi que vous deviez partir des quatre défis qui avaient émergé des discussions du matin et qui sont les seuls à avoir été votés démocratiquement. Eh bien ! Quelle ne fut pas ma surprise de lire le libellé de cet atelier dans le bulletin d'été 2012 et de constater qu'un défi parmi les quatre a été complètement escamoté.

Je vous joins un historique des diverses propositions de l'atelier 4. Vous pourrez ainsi constater qu'on retrouve dans le bulletin ma proposition (voir ce qui est en italique ci-avant), mais pas le second défi adopté par l'atelier 4b (celui proposé par Yasmina Chouakri). Je suis sûre que ce manque ne peut être dû qu'à une erreur involontaire de lecture des procès-verbaux des ateliers, et non pas à un désir de censurer un sujet qui pourrait déranger certaines personnes. L'erreur pourra donc être corrigée plus facilement, en ajoutant le défi manquant, soit débattre d'un projet de laïcité comme modèle de société afin d'assurer l'égalité des droits.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire cette lettre qui vous est adressée avant d'orienter la suite des tables de travail.

Par la présente, je vous fais également la demande de pouvoir être entendue par votre comité lors d'une prochaine réunion. Ainsi, la communication entre nous en sera facilitée.

Je vous remercie de bien vouloir faire suite à mes demandes, soit faire taire les fausses rumeurs, me transmettre le contenu des grandes feuilles (rédigées à la fin de l'atelier regroupé et lues à la plénière) et corriger le libellé du défi qui doit orienter l'atelier 4 portant sur l'intersection des oppressions.

Cordialement

Michèle Sirois

De : Alice Lepetit, le 16 novembre 2012

à Michèle Sirois

Bonjour,

Le comité d'orientation des États généraux de l'action et de l'analyse féministes (ÉG) s'est réuni dernièrement pour entériner les décisions du comité processus (composé de membres du comité d'orientation) quant à la sélection des candidatures aux tables de travail.

Cette sélection s'est basée sur les principes du texte fondateur des ÉG, rédigé collectivement et adopté par le comité d'orientation* à l'automne 2011. Ce texte affirme notamment que : « *Les valeurs qui animent les États généraux sont celles de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité : la liberté, la paix, l'égalité, la justice et la solidarité. Nous nous donnerons aussi des moyens pour nous assurer que le processus des États généraux soit placé sous le signe de l'inclusion, de l'accessibilité, de la démocratie, de la diversité, et qu'il soit l'occasion de débats respectueux, afin d'assurer la participation pleine et entière de toutes les féministes. Au cœur de ces préoccupations, nous plaçons les enjeux des multiples oppressions causées par les*

rapports de pouvoir présents dans nos sociétés et à l'intérieur du mouvement féministe ».

Lors du colloque des ÉG de mai 2012 à Québec, il fut malheureux de constater que ces principes de fonctionnement n'ont pas été respectés dans l'atelier portant sur l'intersection des oppressions. Comme formulé dans le bulletin des ÉG de juin 2012, le comité d'orientation s'est engagé pour la suite du processus à mettre en place des moyens nécessaires pour empêcher que de telles situations et comportements ne se reproduisent. Ainsi, le comité d'orientation réaffirme sa volonté d'entendre toutes les femmes, quelque soient leurs positionnements mais se donne le droit d'exclure les femmes dont les comportements ou attitudes ne respectent pas les principes de respect, d'ouverture et d'écoute envers les autres participantes.

Après un examen de l'ensemble des candidatures, y compris celles parvenues après la date limite, le comité d'orientation a donc décidé collectivement et démocratiquement de ne pas retenir votre candidature en raison de comportements problématiques soulevés lors du colloque de mai 2012 à Québec.

Cette décision étant basée sur le comportement et non pas sur le positionnement politique ou idéologique, vous pourrez si vous le souhaitez, comme toutes les femmes, contribuer autrement aux réflexions des ÉG, en soumettant par exemple vos réflexions par écrit aux tables (dans un format limité) ou en partageant vos idées sur le site internet des ÉG, selon les balises et les valeurs fixées par le comité d'orientation.

Le comité d'orientation s'assure par ailleurs de la transparence de son processus de sélection des candidates et de composition des tables de travail en indiquant sur le site internet des ÉG qui sera lancé dans les jours à venir les informations nécessaires pour que quiconque puisse connaître la démarche.

Nous vous remercions par avance de respecter notre décision.

* Rappel sur le comité d'orientation : Le C.O. a été élu par près de 300 femmes présentes lors du colloque de lancement des ÉG en mai 2011. Il est composé de 22 femmes, ancrées dans différents milieux et intéressées par différentes problématiques. Chacune des membres n'est pas en position de représentation officielle d'une organisation mais participe à titre individuel. Le C.O. a pour mandat de réfléchir au processus des ÉG, d'en définir la démarche et les finalités. Il établit des balises, définit les grandes orientations, les règles d'éthique et les principes fondateurs et oriente ainsi le travail des autres comités et celui de l'équipe en charge de coordonner le projet des ÉG.

Pour le Comité d'orientation des États généraux,

Alice Lepetit

Organisatrice communautaire, coordonnatrice des États généraux de l'action et de l'analyse féministes

alepetit@ffq.qc.ca

De : Michèle Sirois]

Envoyé : 16 novembre 2012

À : alepetit@ffq.qc.ca

Objet : États généraux - Candidature à la table de travail no 2



De Michèle Sirois

à Alice Lepetit

Bonjour Madame Lepetit

J'apprécie que vous clarifiez le rejet de ma candidature comme participante à la table de travail portant sur «Les violences patriarcales et masculines» et renommée tout récemment «Liberté».

Je suis quand même surprise des raisons que vous invoquez pour être arrivée à cette décision. Vous me dites dans votre courriel :

«Après un examen de l'ensemble des candidatures, y compris celles parvenues après la date limite, le comité d'orientation a donc décidé collectivement et démocratiquement de ne pas retenir votre candidature en raison de comportements problématiques soulevés lors du colloque de mai 2012 à Québec.»

Je me permets de demander des éclaircissements sur les comportements problématiques que je suis sensée avoir eus lors du colloque des États généraux de mai à Québec. J'aimerais que vous précisiez ce que sont ces comportements problématiques. Comprendre cela m'aiderait grandement à améliorer mes comportements à l'avenir et à éviter ce qui est problématique.

J'aimerais connaître également qui a été témoin de ces comportements problématiques et qui a soumis mon «cas» au comité d'orientation. Je suis perplexe devant le fait que le Comité d'orientation m'ait fait un «procès» où je n'ai pas été entendue. De plus, le 27 septembre 2012, j'ai rencontré trois déléguées du Comité d'orientation (Blanche Paradis, Lise Gervais et Ève-Marie Lacasse) et jamais elles n'ont mentionné ou reproché des «comportements problématiques» que j'aurais eu moi, personnellement, lors du colloque 2012. Serais-je devenue le bouc émissaire de tout ce qui a été reproché, à tort ou à raison, à l'atelier 4 portant sur l'intersectionnalité des oppressions?

Pourrais-je connaître également ce que vous entendez quand vous affirmez que la prise de décision de m'exclure a été prise de façon collective et démocratique par le comité d'orientation ?

Comprendre les raisons qui sous tendent votre rejet m'aiderait grandement à accepter votre décision.

Je vous remercie de répondre à mes demandes d'éclaircissement.

Michèle Sirois

Longueuil, le 24 novembre 2012

De : Madame Leila Lesbet

À

Madame Alice Lepetit

Coordonnatrice des États généraux de l'action et de l'analyse féministes

SANS PRÉJUDICE

Je prends acte de vos très graves accusations, du procès que vous m'avez intenté et des conclusions que vous en avez tirées afin de m'exclure des États généraux de l'action et de l'analyse féministes. Tout cela, sans que je sois présente.

Suis-je dans un État de droit ?

C'est en employant des méthodes dignes des dictatures que j'ai quittées que vous prétendez me donner des leçons de démocratie. Devant l'abjection des propos et l'antidémocratie de la procédure, l'indifférence n'a point de place.

De quelle démocratie parlez-vous ?

La démocratie ouverte, la démocratie élastique ou la démocratie réelle dont vous bénéficiez, tout en privant des mêmes avantages toute voix discordante.

Vous m'accusez d'avoir des comportements problématiques !

Envers qui me suis-je mal comportée ?

Qui ai-je attaquée ?

Qui m'a dénoncée ?

Qui m'a jugée ?

Qui était présente à mon procès, sans que la principale intéressée que je suis ne soit présente. Qui m'a représentée à ce procès ?

Sommes-nous dans un État de droit ?

Cela se serait passé en Algérie, mon pays d'origine, sous le parti unique qui me condamnait à la «minorisation à vie», je l'aurais compris, mais pas accepté!

Les accusations que vous avez osé mettre par écrit portent atteinte à ma personne, à mon intégrité, à ma réputation personnelle et, surtout, à ma réputation professionnelle. En effet, je travaille avec des personnes aux comportements problématiques. C'est mon métier et je sais mieux que mes accusatrices la portée de cette charge mensongère et fallacieuse contre ma personne.

J'ose espérer que vous avez signé une lettre dont la gravité des propos vous a échappée.

Je vous demande de rectifier la situation et de retirer vos graves accusations à mon endroit qui vous ont amenées à me «**condamner**» en mon absence. Les conséquences de cette méprise risquent de porter préjudice au mouvement des femmes en général et aux États généraux en particulier.

Si j'ai choisi l'exil, ce n'est pas pour accepter, ici au Québec, des agissements de potentats qui démolissent toute bonne volonté, toute espérance et toute liberté sur leur passage.

Je fais mienne cette phrase de Voltaire et j'aurais espéré que vous auriez fait le même choix démocratique :

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire. »

En attente de votre rectification, salutations féministes.

Madame Leila Lesbet

*CC Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec et porte-parole des États généraux de l'action et de l'analyse féministes.

*CC Comité d'orientation des États généraux de l'action et de l'analyse féministes.

*Je vous demande d'acheminer cette lettre à l'ensemble du comité d'orientation, lequel est supposé avoir pris «*collectivement et démocratiquement*» cette décision de m'exclure.
